

## COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 30 septembre 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	16
Absents	4
Procurations	3
Votants	19

Par suite d'une convocation en date du vingt-cinq septembre 2024 (25/09/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi trente septembre (30/09/2024) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

**Présents (16)** Xavier CAUX, Christian PORTET, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Marie-Christine JOLIBERT, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Mimoun ZAROIL, Michel MAISONNAVE, Mylène ROUCH, Stéphane BOURDONCLE, Maria ALEXANDRE, Nicolas COMTE, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

**Excusés avec procuration (3)** : Monique LE MINEZ (procuration Pierre ROUGÉ), Jacques ESCANDE (procuration Marie-Christine JOLIBERT), Christelle ANDRIEU (procuration Evelyne CHARRASSE)

**Absents (4)** : Jérôme RAYNAUD, Ludovic BIARD, Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

### Versement des subventions aux coopératives scolaires des écoles maternelle et primaire du groupe scolaire Jean Jaurès

La coopérative scolaire a pour but d'améliorer la vie de l'école, en collectant des fonds.

Les classes peuvent ainsi réaliser des projets pédagogiques qui ne font pas partie du programme de l'éducation nationale.

Il peut s'agir d'une sortie, d'un voyage, d'une action de solidarité, de l'achat de jeux, de matériel ou de livres pour la bibliothèque, par exemple

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions allouées aux coopératives scolaires du groupe scolaire Jean Jaurès pour la maternelle, 1870€ et pour l'élémentaire, 4420€.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'allouer aux coopératives scolaires du groupe scolaire Jean Jaurès les montants de 1870€ pour la maternelle et 4420€ pour le primaire ;
- **Dit** que les crédits nécessaires au règlement de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

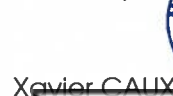
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le Maire,



Xavier CAUX

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/10/2024

Application agréée E-legalite.com

